



# CONVENTION DE COOPERATION SPORTIVE

entre

.....

et

la **LIGUE DE BRETAGNE D'ESCRIME**

**relative aux modalités de mise à disposition  
d'un enseignant d'escrime**

Pour participer au fonctionnement de la Ligue de Bretagne d'Escrime et contribuer à soutenir ses actions, ..... s'engage à répondre au mieux à toute demande de mise à disposition de son enseignant d'escrime qui aurait pour conséquence de modifier son temps ou son organisation du travail.

Toute période de mise à disposition, quelle qu'en soit la motivation, ne pourra intervenir qu'à la demande expresse de la Ligue de Bretagne d'Escrime.

Afin de clarifier les engagements de chacun des deux partenaires dans cette collaboration, ..... et la Ligue de Bretagne d'Escrime conviennent librement d'adopter la convention de mise à disposition suivante :

## **BESOINS DE LA LIGUE ET DEMANDE DE MISE A DISPOSITION :**

La Ligue de Bretagne d'Escrime informera ..... au moyen du pré-imprimé ci-joint, de ses besoins de mise à disposition de l'enseignant d'escrime, en lui précisant les jours et horaires souhaités, le contenu et la nature de la ou des mission(s) prévue(s), le tout conformément aux prescriptions de la CCNS.

A réception de cette demande, ..... mettra tout en œuvre pour y répondre au mieux et informera la Ligue de Bretagne d'Escrime, sous quinzaine, de la réponse qui pourra être apportée à sa demande en complétant et lui retournant le pré imprimé transmis.

Sauf contrordre de sa part, la Ligue de Bretagne d'Escrime entérinera la proposition en réponse.



### **FACTURATION DES MISES A DISPOSITION :**

Après chaque période de mise à disposition ..... transmettra à la Ligue de Bretagne d'Escrime une facture correspondante détaillée, prenant en compte les modalités de mise à disposition définies précédemment, avec les remboursement des frais de déplacement.

Cette durée réelle de mise à disposition sera définie en conformité avec le chapitre 5 de la Convention Collective Nationale du Sport fixant les modalités de calcul du temps de travail des Educateurs Sportifs.

La Ligue de Bretagne d'Escrime s'engage à acquitter alors la facture dans les meilleurs délais.

### **TARIF APPLIQUE :**

La Ligue d'Escrime de Bretagne a choisi d'appliquer un tarif unique de..... brut chargé. Le tarif de remboursement des frais de déplacement est de 0,30 €.

### **REVISION DE LA CONVENTION :**

Sauf remise en cause expresse par une des deux parties avant la date du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, la présente convention fera l'objet chaque année d'un avenant fixant les nouveaux tarifs à appliquer pour la nouvelle saison.

Le Président de la

**Ligue de Bretagne d'Escrime**

*(Cachet de l'organisme et signature)*

Le Président de

.....

*(Cachet de l'organisme et signature)*